

Nouveau client
Sosh mobile + Livebox ?

DU 12 JUILLET AU 17 AOUT 2016



5€/MOIS REMBOURSÉS

PENDANT 12 MOIS

SUR VOTRE FORFAIT SOSH MOBILE + LIVEBOX

Sosh rembourse 5€ par mois d'abonnement pendant 12 mois, pour toute première souscription à un forfait de la gamme Sosh mobile + Livebox en version ADSL ou Fibre (à l'exclusion des clients à la fois Internet et mobile Orange et des clients Open)

COMMENT PROFITER DE L'OFFRE

1. Abonnez-vous à une offre Sosh mobile + Livebox avant le 17/08/2016 inclus

2. Munissez-vous de la pièce justificative suivante :

- une copie de l'e-mail confirmant la souscription à un forfait Sosh mobile + Livebox (ADSL ou Fibre)

ou

- une copie de la 1ère facture portant l'abonnement à un forfait Sosh mobile + Livebox (ADSL ou Fibre)

3. Envoyez votre demande de remboursement :

sur Internet, en remplissant et en validant le formulaire internet disponible à l'adresse suivante : <http://formulaires.services.orange.fr/1070>. Le justificatif ci-dessus doit être obligatoirement transmis sur internet en suivant les indications présentes dans le formulaire. Le formulaire doit être envoyé avant le 17/10/2016 inclus.

4. Suivez votre dossier sur suiviodr.orange.fr.

Offre Sosh mobile + Livebox sans engagement (frais de résiliation de l'accès Internet de 50€).

Offre différée de remboursement réservée aux particuliers, soumise à conditions, valable en France métropolitaine sous réserve d'éligibilité, cumulable avec toute autre promotion Sosh mobile + Livebox.

Offre valable pour toute première souscription entre le 12/07/2016 et le 17/08/2016 à un forfait Sosh mobile + Livebox en version ADSL ou fibre, sous réserve de retourner avant le 17/10/2016 (inclus) le formulaire dûment complété accompagné des pièces justificatives requises.

Offre réservée aux clients n'ayant pas résilié d'offre Orange Internet ou Orange mobile au cours des trois derniers mois. Offre non disponible pour les clients à la fois Internet et mobile Orange, et les clients déjà abonnés à une offre Open.

Offre limitée à un remboursement par abonnement effectué mensuellement sur vos factures dans les 8 semaines suivant la réception complète de votre demande de remboursement et des pièces justificatives.

Toute résiliation de l'offre ou de l'accès Internet entraîne la résiliation de l'offre de remboursement

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant en écrivant à : Orange Service Clients - Gestion des données personnelles - 33734 Bordeaux Cedex 9, avec la copie de votre pièce d'identité.